

Succession: favoriser son conjoint
La donation entre époux permet d'augmenter sa part d'héritage. Une solution plus avantageuse que ce que propose la loi. **FAMILLE | PAGE 2**

Bien profiter du crowdfunding
En plein essor, le financement participatif offre des rendements attractifs, mais comporte des pièges. Nos conseils pour les éviter. **INVESTISSEMENT | PAGE 4**



Défenseur de l'art hexagonal
Le Monégasque Michel Fedoroff a soutenu les artistes français toute sa vie. Une partie de sa collection sera mise en vente le 29 novembre. **PLAISIRS | PAGE 10**

Voyage en pays solidaire

Les Grands Prix de la finance solidaire, décernés par « Le Monde » et Finansol, mettent en lumière des projets à vocation sociale et environnementale, portés par une épargne citoyenne.

PAGES 6 À 9



NINI LA CAILLE

La forêt silencieuse

ÉDITORIAL

L'arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse», dit un proverbe chinois. Dans le rôle du bûcheron, Vincent Bolloré, le pompier pyromane de Canal+, s'acharne à casser un jouet qu'il a obtenu avec à peine 20 % du capital de Vivendi. Vous avez dit problème de gouvernance ? Les salariés, les fournisseurs (et des actionnaires) du groupe en viendraient presque à regretter l'époque de Jean-Marie Messier, c'est dire ! Heureusement, loin du tumulte parisien et du regard des médias, une forêt est en train de s'élever. En France, des entreprises, des coopératives, des associations et des mutuelles du monde de l'économie sociale et solidaire (ESS) se développent. Elles défendent d'autres valeurs que celles de M. Bolloré : une gouvernance démocratique, la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, la protection de l'emploi plutôt que la course au profit, le respect de l'environnement... L'ESS représente 10 % de l'emploi salarié en France, et crée plus de 100 000 emplois chaque année. Les entreprises lauréates de la 7^e édition des Grands Prix de la finance solidaire sont nées dans le Nord, en Isère, à Paris... Elles sont irriguées par les canaux de cette épargne vertueuse. Celle-ci ne représente qu'une goutte d'eau, mais elle montre que, face à la finance folle, qui met à terre notre modèle social, il existe une alternative. « Le système résiste, car l'opinion croit qu'il n'y a rien d'autre. Les classes moyennes, qui constituent le gros des consommateurs et des épargnants, ont le pouvoir de faire bouger les choses, mais elles ne le savent pas », constate Claude Alphandéry, fondateur de France Active. Le rôle des Grands Prix de la finance solidaire est précisément de promouvoir cette alternative auprès du plus grand nombre, afin de faire prendre conscience aux épargnants qu'une révolution silencieuse est en marche. Il ne tient qu'à eux, qu'à nous tous, qu'elle réussisse. ■



La Banque Française Mutualiste est la banque des agents du secteur public. Son offre bancaire est distribuée dans les agences du réseau Société Générale, où un Conseiller SG/BFM vous accueille.



Philippe, 38 ans
agent du secteur public

Faites décoller votre épargne avec le Livret BFM Avenir⁽¹⁾

3% bruts
pendant 3 mois⁽²⁾
jusqu'à 20.000 €

— RÉSOLUTION SECTEUR PUBLIC —

OFFRE DE BIENVENUE
jusqu'au 30/11/2016

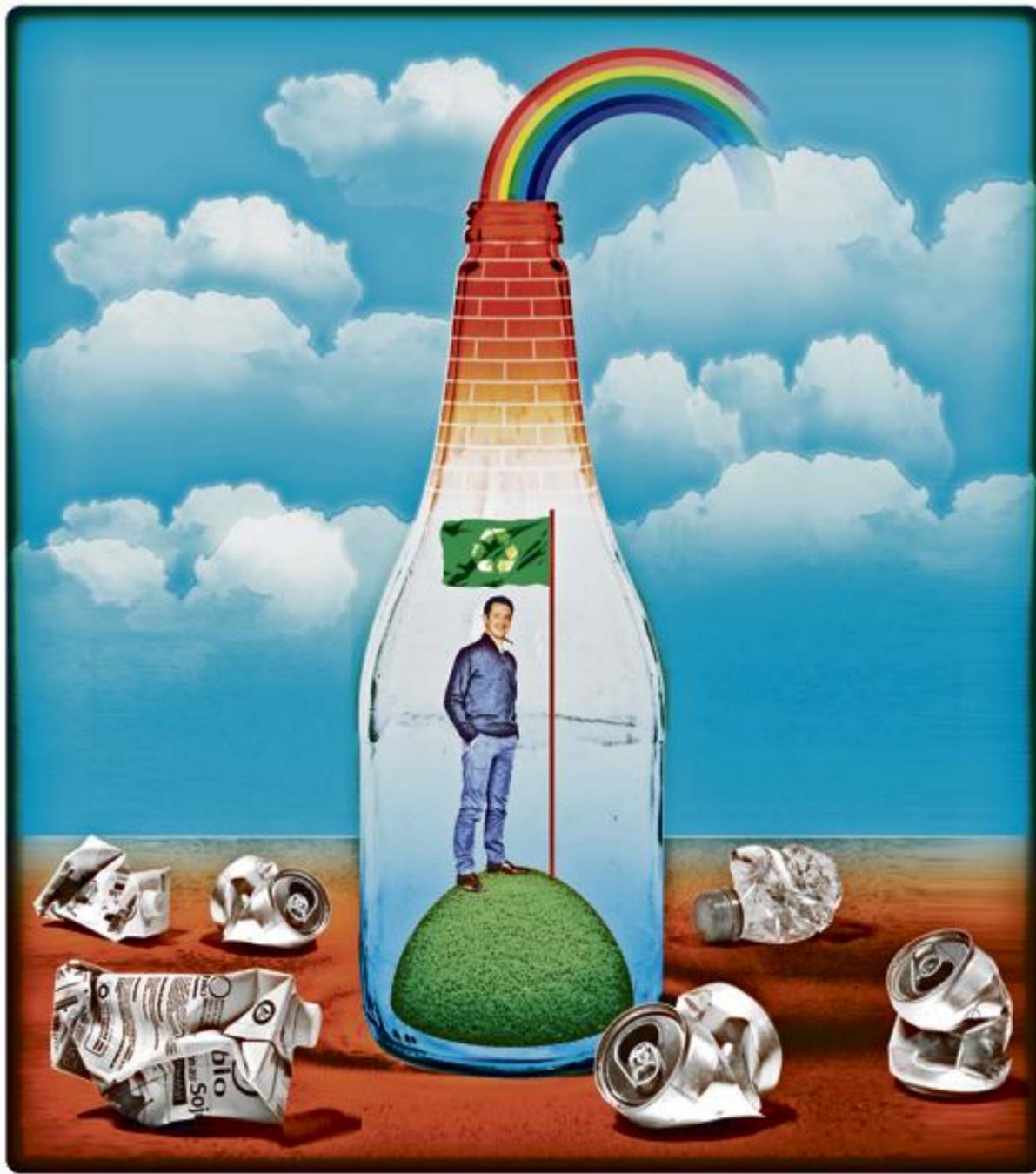
(1) Le Livret BFM Avenir est un compte d'épargne à vue proposé et géré par la Banque Française Mutualiste. (2) Taux nominal annuel brut promotionnel valable 3 mois (soit 6 quinzaines complètes), à compter de la quinzaine suivant la date d'ouverture du livret. Offre réservée à tout client particulier agent du secteur public SG/BFM pour une première ouverture d'un Livret BFM Avenir effectuée entre le 01/10/2016 et le 30/11/2016, jusqu'à 20000€ inclus (au-delà de 20000€ taux nominal annuel brut de 0,60%). Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le livret chaque année en janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. Intérêts versés soumis à l'acompte de 24% et aux prélèvements sociaux de 15,5% (sauf dispense du contribuable) puis imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Hors période promotionnelle : taux nominaux annuels bruts de 1,25% jusqu'à 3000€ épargnés puis 0,60% au-delà de ce montant, en vigueur au 01/10/2016, susceptibles de variations. Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont. Société Générale - Société Anonyme au capital de 1 009 380 011,25 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Du lundi au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500

Service 0,12 € / min
* prix appel

bfm.fr



NINI LA CAILLE

Les Grands Prix de la finance solidaire, décernés le 7 novembre par « Le Monde » et Finansol, récompensent des projets responsables irrigués par une épargne citoyenne. Un palmarès riche de promesses

Cinq lauréats pour une autre économie

Déjà sept ans ! Organisée par *Le Monde* et l'association Finansol, la septième édition des Grands Prix de la finance solidaire, le 7 novembre au siège du journal, est l'un des temps forts de la Semaine de la finance solidaire, qui se déroule jusqu'au 10 novembre. Il récompense des projets à impact social ou environnemental ayant bénéficié du soutien de cette épargne vertueuse. Grâce au soutien de la Fondation Crédit coopératif, de France Active et des mutuelles Carac et Maif, chaque lauréat reçoit un prix de 5 000 euros.

Ce rendez-vous met en lumière un écosystème vertueux, largement ignoré du grand public. Selon Finansol, l'encours des produits étiquetés « solidaires » atteignait 8,46 milliards d'euros (+ 23,7 %) à fin 2015, soit 0,2 % de l'épargne financière des Français. Une goutte d'eau, mais plus de 1 million d'épargnants ont déjà souscrit à l'un de ces placements. Ils peuvent être regroupés en trois familles. Les plus anciens sont les produits de partage : des livrets bancaires qui rétrocèdent tout ou partie de leurs intérêts à une cause. En raison de la baisse de leur rémunération liée à l'effondrement des taux d'intérêt, ils stagnent. En revanche, les fonds 90/10, des sicav ou fonds communs de placement, qui peuvent investir jusqu'à 10 % de leur porte-

feuille dans des projets solidaires (en direct ou par l'intermédiaire de financeurs solidaires), ont le vent en poupe.

La raison ? La loi impose depuis 2010 aux entreprises disposant d'un plan d'épargne salariale d'offrir à leurs salariés la possibilité de souscrire l'un de ces fonds. Ils sont aussi vendus aux guichets des banques, mais ces dernières les mettent rarement en avant. Avec un encours de 5,2 milliards d'euros, ils représentent 61,4 % de l'épargne solidaire. La trois-

Plus de 1 million d'épargnants ont déjà souscrit à un produit d'épargne solidaire

sième voie, la plus risquée, consiste à prendre une participation directement dans le capital d'une structure labellisée « solidaire ». Ce type d'investissement progresse, notamment pour des raisons fiscales. A condition de bloquer son épargne pendant cinq ans, il donne droit à une réduction d'impôt correspondant à 18 % de la somme placée, et même

à 50 % dans le cadre de l'impôt de solidarité sur la fortune. En 2015, ces différentes formes d'épargne ont alimenté des projets solidaires à hauteur de 290,1 millions d'euros (+ 21,7 %). « Mille neuf cents entreprises ou associations en ont profité, ce qui a permis de créer ou de consolider 31 000 emplois », dit Sophie des Mazery, directrice de Finansol.

Et maintenant ? L'année 2017 sera cruciale pour la finance solidaire. Au premier trimestre, le Livret de développement durable (LDD) va devenir le LDDS, avec un « s » pour solidaire. « L'idée est de proposer à chaque détenteur de mobiliser une partie de son capital ou de ses intérêts pour faire un don à un organisme solidaire. En échange, il pourra bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % sur le montant donné », détaille M^{me} des Mazery. Élément-clé : les banques auront l'obligation d'informer chaque année leurs clients de cette possibilité. Les enjeux sont de taille : il existe 25 millions de ces livrets défiscalisés, pour un encours dépassant 100 milliards d'euros. Pour Finansol, qui milite de longue date pour que chaque produit financier commercialisé en France ait sa déclinaison solidaire, c'est une première victoire, qui en appelle d'autres, notamment dans l'assurance-vie. Le changement d'échelle, c'est pour demain. ■

JÉRÔME PORIER

Prix coup de cœur du public Consigne et vrac à Lille, un projet emballant

En 2015, nous avons évité à 20 000 bouteilles de finir à la poubelle, déclare Gérard Bellet, qui a fondé à Lille, en 2014, la société Jean Bouteille, spécialisée dans le recyclage des bouteilles en verre. Ou plutôt le réemploi, car elles ne sont pas cassées, mais simplement réutilisées. Le dispositif est simple : lorsqu'un client vient dans un magasin, il donne 1 euro de consigne pour récupérer une bouteille propre et la remplit du liquide de son choix. Après l'avoir utilisée, il la ramène au magasin et en prend une nouvelle, propre.

Agé de 32 ans, Gérard Bellet, diplômé d'une école de commerce de Reims, s'est lancé dans l'aventure après avoir roulé sa bosse en Inde et aux États-Unis. Jean Bouteille cible en priorité les magasins bio de la région lilloise, les seuls à promouvoir la vente en vrac, qui supprime les emballages et réduit les émissions de CO₂. Le lavage des bouteilles, qui peuvent être réutilisées en moyenne 25 fois, consomme moins d'eau que d'en fabriquer une neuve. Jean Bouteille propose aux magasins des équipements permettant le remplissage des bouteilles, leur vend en vrac des liquides issus de l'agriculture biologique (huile, vin, vinaigre, etc.) et nettoie les bouteilles qui lui reviennent. Comme l'emballage représente

un quart du prix final du produit, le dispositif permet au consommateur de faire des économies.

La société fournit actuellement une cinquantaine de points de vente. Pour le nettoyage, elle a développé un partenariat avec l'ESAT de Lomme, un établissement destiné à l'insertion de personnes handicapées. « Notre modèle est pensé pour être reproduit dans chaque région », explique M. Bellet. Notre rêve est que chaque grande métropole française adopte un système de consigne sur les produits liquides alimentaires. » Après les Hauts-de-France et la Belgique, Jean Bouteille ambitionne de développer des consignes à Paris, à Bordeaux et en Bretagne. ■

J. PO.

Jean Bouteille

Activité
Consigne de bouteilles

Chiffre d'affaires 2015
219 000 euros

Salariés
6 personnes

Financeurs solidaires
La Nef, Solcigales, Initiative France, Nord Actif

Prix activités écologiques La Lutherie urbaine pour les enfants de Bagnolet

Implantée dans une ancienne cartonnerie de la porte de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, l'association Lutherie urbaine transforme en instruments de musique insolites objets du quotidien et matériaux de récupération. Un tambour de machine à laver devient la caisse d'une contrebasse, un xylophone est fabriqué à partir de tuyaux de plastique, un arbre en poêle à frêre se métamorphose en batterie... Le projet a été lancé il y a seize ans par Jean-Louis Méchali, percussionniste de jazz, qui enseigne alors la musique à des enfants de Bagnolet. Un public qui, faute de moyens, reste souvent à l'écart de toute éducation musicale. « Ici, on n'apprend pas le solfège, rien n'est formaté », explique Agnès Dufour, la directrice. Les enfants peuvent toucher, expérimenter, laisser libre cours à leur imagination. »

En 2015, 1 650 personnes ont assisté à des ateliers organisés par la Lutherie urbaine. Le modèle économique repose principalement sur l'organisation de spectacles financés par la billetterie, des partenariats et des subventions.

Comme beaucoup d'associations, la Lutherie doit lutter contre la baisse des subventions publiques.

La perte de 20 000 euros essuyée en 2015 a affecté ses fonds propres, mais elle réussit à surnager, notamment grâce à un prêt de 50 000 euros consenti en avril par un mécène. Et grâce à la finance solidaire : France Active lui a accordé un prêt de 30 000 euros en 2014. Des soutiens qui lui ont permis de créer un fab lab, un atelier ouvert à tous les bricoleurs amateurs de musique et destiné à la fabrication d'instruments innovants. L'une de ses ambitions est de développer des prototypes adaptés aux personnes en situation de handicap. ■

LAURENCE BOCCARA

Lutherie urbaine

Activité
Fabrication d'instruments de musique insolites

Chiffre d'affaires 2015
134 400 euros

Salariés
6, dont une personne handicapée (3 équivalents temps plein)

Financeur solidaire
France Active

Prix lutte contre l'exclusion Un village de la Vienne se bat pour sa survie

Pour sauver leur village, les habitants de Saint-Sauvant, un petit bourg de 1300 âmes dans la Vienne, ont décidé de prendre les choses en main. « La précarité rurale est une vraie menace ici, nous sommes loin de tout, déclare Amélie Closse, petit bout de femme débordant d'énergie, qui pilote l'association SEI (Solidarité environnement insertion). Saint-Sauvant est à 40 kilomètres de la ville la plus proche, Poitiers. Il ne reste que quelques commerces : une épicerie, une pharmacie, la poste... »

Une quinzaine d'habitants ont décidé de s'engager en 2011 en lançant ce collectif de bénévoles, dont la première décision a été de salarier Amélie, militante du développement rural. Un premier chantier d'insertion a été créé dans la foulée avec le soutien de la mairie pour restaurer un vieux bâtiment au centre du village, afin de le transformer en gîte. Huit personnes en contrat d'insertion ont participé à l'aventure, qui se poursuit aujourd'hui sur d'autres chantiers de restauration à travers la Vienne.

Mais, c'est en 2012, lorsque le seul restaurant du village a annoncé sa fermeture, que l'histoire a pris une tournure inattendue. Pour le relancer, les administrateurs bénévoles et Amélie ont remué ciel et terre. La région Poitou-Charentes a fait le premier pas en apportant

125 000 euros, un montant complété par le département, l'Etat et l'Europe. Des fondations privées ont aussi apporté leur écot, certains administrateurs de SEI ont travaillé bénévolement et une souscription a permis de réunir 5 600 euros, un exploit dans l'un des villages les plus pauvres de la Nouvelle-Aquitaine. Mais rien n'aurait été possible sans l'aide de France Active, Insertion Poitou-Charentes Active, qui a apporté 110 000 euros sous forme de prêt et de garantie. Enfin, les entreprises de BTP ont accepté de devenir partenaires en renonçant au règlement d'une partie de leurs factures. Bref, tout le monde a joué le jeu. Et le restaurant solidaire a pu ouvrir en février, en privilégiant le circuit court et les produits non transformés. ■

J. PO.

SEI

Activité

Construction, restauration, insertion par l'emploi

Chiffre d'affaires 2015

129 460 euros

Salariés

25 (dont 18 en insertion)

Financier solidaire

France Active
Poitou-Charentes

Prix entrepreneuriat dans les pays en développement Au Burkina, « Nafa Naana » lutte contre la déforestation

Nafa Naana

Activité

Vente de produits de cuisson et d'éclairage

Chiffre d'affaires 2015

252 900 euros

Salariés

24

Financier solidaire

Entrepreneurs du monde

Bordé au nord par le Sahel, le Burkina Faso doit faire face à la déforestation qui menace une grande partie de son territoire. Dans ce pays essentiellement agraire, l'un des plus pauvres du monde, la principale source d'énergie est le bois. Seulement 13 % de la population a accès à l'électricité, un taux qui tombe à 1 % en zone rurale. La surconsommation de bois provoque la déforestation, qui aggrave les conséquences des inondations et des sécheresses. Le ministère de l'environnement burkinabé estime que 105 000 hectares de forêt disparaissent ainsi chaque année.

Lancé en 2012 par l'ONG Entrepreneurs du monde, le programme « Nafa Naana » (« le bénéfice est arrivé », en langue dioula) tente d'apporter une réponse à ce problème en changeant les habitudes des foyers burkinabés. Alors que la plupart d'entre eux sont équipés de systèmes de cuisson et de chauffage rudimentaires, « Nafa Naana » leur

propose des solutions plus modernes et plus économes (et aussi moins nocives pour la santé, les émanations de fumées dans des espaces clos pouvant être toxiques). « Nous commercialisons des foyers à bois améliorés qui permettent de réduire de 30 % à 75 % la consommation de combustible, des réchauds à gaz, ainsi que des lampes solaires et des kits photovoltaïques », énumère Sayouba Guira, directeur du programme.

Quotidien amélioré

Pour distribuer ses produits, « Nafa Naana » a créé trois magasins, qui emploient 24 salariés. La structure s'appuie aussi sur un réseau de 50 revendeurs dans le pays et sur des partenariats avec des associations locales, souvent des groupes de femmes. Grâce au programme, 17 600 foyers améliorés, 11 700 réchauds à gaz et plus de 7 000 lampes solaires ont déjà été distribués. Si les lampes sont importées de Chine, les systèmes

de cuisson sont fabriqués par une cinquantaine d'artisans locaux. « En augmentant nos commandes, nous contribuons à augmenter leurs revenus et à pérenniser ce métier porteur d'avenir en Afrique subsaharienne », explique M. Guira.

Depuis le lancement du projet, environ 30 000 ménages ont vu leur quotidien s'améliorer. Le chiffre d'affaires devrait bondir de 50 % en 2016, à 380 000 euros. « Nafa Naana » compte enrichir sa gamme de produits et recruter de nouveaux vendeurs. Dans le giron d'Entrepreneurs du monde depuis sa création, la structure veut devenir une entreprise autonome à la fin de 2016, tout en restant à but non lucratif (les bénéfices seront réinvestis). M. Guira espère atteindre l'équilibre financier « à l'horizon 2019-2020 ». Grâce à Entrepreneurs du monde, le modèle de « Nafa Naana » a été répliqué à Haïti en 2012, puis au Cambodge et au Togo en 2014. ■

J. PO.

Prix innovation sociétale En Isère, place aux agriculteurs-bricoleurs

Savez-vous ce qu'est un vibroplanche ou un cultibutte ? Si vous séchez, c'est normal : ces outils destinés à l'agriculture sont introuvables dans le commerce. Ils ont été conçus par un collectif de paysans réunis au sein d'une coopérative, L'Atelier paysan, installée à Renage, un village de l'Isère situé à 30 kilomètres environ de Grenoble. Leur particularité ? Ils sont libres de droit : n'importe quel agriculteur peut aller sur le site www.latelierpaysan.org, télécharger les plans, visionner les tutoriels et se lancer dans leur fabrication. Depuis le lancement de l'activité, en 2009, trente outils ont été créés.

La structure dispense aussi des formations payantes pour s'initier à la conception de matériel : « Pour environ 2 000 euros, un agriculteur apprend à fabriquer un outil d'une valeur de 8 000 euros qu'il pourra adapter et utiliser à sa guise », explique Julien Reynier, 28 ans, chargé de développement à L'Atelier paysan. Six cents agriculteurs ont ainsi été formés aux techniques d'auto-construction.

La coopérative s'adresse en priorité à des jeunes qui ne sont pas issus du monde agricole et qui veulent, majoritairement, se lancer dans le maraîchage bio. Elle

leur permet de s'équiper à moindre coût. « Les crises récurrentes des filières porcines et laitières et les difficultés actuelles des céréaliers montrent que le modèle productiviste est à bout de souffle. Les petits éleveurs croulent sous les dettes, la course à la technologie fait gonfler l'endettement, indique Julien Reynier. Nous militons pour une autre agriculture, plus écologique, avec des outils low-tech, peu coûteux. »

L'Atelier paysan emploie neuf personnes. La coopérative possède une antenne dans le Finistère et en développe une deuxième dans le Nord-Est. Elle intervient partout en France. ■

J. PO.

L'Atelier paysan

Activité

Outillage agricole

Chiffre d'affaires 2015

576 000 euros

Salariés

9 personnes

Financiers solidaires

Cigales, France Active, La Nef



7€ LE KIT DE DIGNITÉ

Ensemble, aidons tous les réfugiés à travers le monde.

Retrouvez le kit sur kitdignite.org



**SOLIDARITÉS
INTERNATIONAL**

*kitdignité | solidarites.org

En s'appuyant sur l'épargne des Français, les acteurs méconnus de la finance solidaire soutiennent l'économie responsable

Les financeurs solidaires au service des projets citoyens

D'un côté, plus d'un million d'épargnants solidaires. De l'autre, des projets à forte utilité sociale ou environnementale.

Faisant le lien entre ces deux mondes, les financeurs de l'économie solidaire jouent un rôle crucial, mais difficile à cerner tant ces structures sont protéiformes. « Certaines, comme La Nef ou France Active, ont été lancées dans les années 1980 au démarrage de la finance solidaire. D'autres acteurs sont beaucoup plus récents, à l'instar des plates-formes de financement participatif : le secteur innove en permanence », constate Frédéric Tiberghien, président de Finansol, observatoire de la finance solidaire. Afin de mieux se repérer dans la jungle des financeurs solidaires, nous avons regroupé ces derniers en six familles.

Les « banquiers » solidaires

Comme les banques, leur panoplie est complète. Ils accordent des crédits, garantissent des prêts, voire investissent en fonds propres dans des projets solidaires. Ainsi, La Nef est un véritable établissement d'épargne et de crédit, tandis que France Active est une association qui joue quasiment le rôle d'un banquier. Mais contrairement à des banques, ces structures consacrent une part importante de leurs ressources à l'accompagnement des porteurs de projets. « Ils aident les entrepreneurs sur le plan administratif, dans l'élaboration de leur plan de développement, le montage juridique, etc. C'est grâce à cet accompagnement que le taux de survie des projets est aussi favorable », précise M. Tiberghien. D'après Finansol, ce taux s'élève à 80 % trois ans après la création du projet, contre 65 % pour les entreprises non accompagnées de l'économie classique.

Les spécialistes de la microfinance

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et Initiative France soutiennent des entrepreneurs dans la création ou le développement de leur activité. Ces structures accordent des microcrédits à hauteur de quelques milliers d'euros. On trouve aussi dans cette famille des acteurs régionaux, comme la Caisse solidaire dans les Hauts-de-France. « L'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, constitue leur première préoccupation, mais la protection de l'environnement est aussi de plus en plus présente », constate Hervé Guez, directeur de la gestion solidaire chez Mirova.

Les « bâtisseurs » de patrimoine foncier et immobilier

Certains acteurs comme Habitat et Humanisme, Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) ou Terre de liens ont créé une société foncière dont l'objectif est de bâtir un patrimoine constitué de biens immobiliers ou de surfaces agricoles. Terre de liens achète ainsi des fermes pour faciliter l'installation des agriculteurs bio. Lurzaindia fait de même au Pays basque pour des paysans locaux.

Les experts « en capital-risque »

Une dizaine de structures sont spécialisées dans le capital développement solidaire, un métier risqué, proche du capital-risque : Comptoir de l'innovation, IDES, Investir & +, Phitrust... D'autres acteurs œuvrent à l'échelle régionale : Femu Qui en Corse ou Herrikoa au Pays basque. Pionnier du secteur, Phitrust investit depuis une dizaine d'années dans des entreprises ayant une mission sociale ou environnementale. Les 9 millions d'euros collectés depuis sa création lui ont permis de prendre des participations minoritaires dans 25 entreprises.

Les acteurs du financement participatif sur Internet

Une nouvelle famille de financeurs solidaires émerge sur le Web depuis une dizaine d'années. Trois plates-formes de financement participatif spécialisées dans le prêt solidaire ont obtenu le label Finansol – attestant le caractère solidaire d'un produit financier : Babyloan,

Spear et Prêt de chez moi. Autres acteurs en ligne, l'adopte un projet, qui permet de réaliser des dons en ligne. Le Crédit coopératif s'aventure aussi sur ce terrain depuis 2014 avec sa plate-forme de dons Agir & Co, ouverte à tous. « Nous avons collecté 140 000 euros de dons auprès de 3 000 donateurs depuis sa création. Nous apportons de la visibilité à des porteurs de projets qui ont besoin d'un coup de pouce financier, mais pas forcément d'un prêt solidaire », dit Jean-Louis Bancel, président du groupe Crédit coopératif.

Les organismes tournés vers l'international

Si la très grande majorité des financeurs solidaires intervient pour soutenir des projets en France, la solidarité internationale représente néanmoins 8,8 % des 290,1 millions d'euros collectés et

redistribués en 2015 d'après Finansol. La plupart des structures de cette catégorie tirent leurs ressources de l'épargne de partage – des livrets bancaires qui rétrocèdent au moins 25 % de leurs intérêts à une cause. Elles financent aussi des institutions de microfinance (IMF) ou des organisations non gouvernementales. Les plus connus sont Acted, Babyloan, Cofides, Entrepreneurs du Monde, Fadev, Fonds Afrique, Oikocredit et la SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement). Là encore, à chacun sa voie : certains interviennent par des prêts solidaires, d'autres en prenant des participations dans le capital des entreprises. ■

AGNÈS LAMBERT



NINI LA CAILLE

France Active en première ligne dans le combat contre le chômage

Depuis trente ans, cette association est un outil efficace pour encourager la création d'emplois en région

FRANCE ACTIVE est un acteur incontournable du financement de la création d'emplois. Les chiffres sont éloquentes : l'association se compose de 42 structures de proximité implantées en région, 550 salariés, 2 500 bénévoles, une société d'investissement et, surtout, 7 000 projets soutenus en 2015. Ce développement ne s'est pas fait en un jour : France Active fait partie des pionniers du financement solidaire depuis sa création, en 1988, à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations, de la Fondation de France, du Crédit coopératif, de la Macif et de l'Agence nationale pour la création d'entreprises. Son fondateur se nommait Claude Alphandéry, dont le parcours résume à lui seul l'oxymore de la finance solidaire : il fut banquier et communiste avant d'adhérer au Parti socialiste. Il est aujourd'hui président d'honneur de France Active.

En 2016, soit vingt-huit ans après sa création, l'association élargit son champ d'action, avec un nouveau plan stratégique à horizon 2020. « L'entrepreneuriat change : la frontière entre l'économie solidaire et les très petites entreprises classiques est poreuse. France Active est là pour soutenir les entrepreneurs engagés, qu'ils soient agréés solidaires ou non », confie Fanny Gérôme, directrice du développement. France Active ne se contente pas d'apporter des financements à ces entrepreneurs. L'association les accompagne dans la durée et les fait bénéficier de la force de son réseau en région. « Nos bénévoles sont d'anciens avocats, banquiers ou experts-comptables qui font profiter les entrepreneurs de leur expérience », poursuit M^{me} Gérôme.

Les 42 fonds territoriaux de France Active jouent en effet un rôle central dans

le dispositif puisqu'ils étudient les dossiers des porteurs de projet et décident, localement, de les aider ou non. Les moyens d'action de l'association sont variés et correspondent peu ou prou à l'arsenal financier d'une banque. « Nous disposons de toute une palette d'outils, de la garantie bancaire au prêt, en passant par la prise de participation. La nature du soutien dépend des besoins de l'entrepreneur », précise M^{me} Gérôme.

Un sésame pour les porteurs de projet

En 2015, France Active s'est portée garante pour 5 300 entreprises par l'intermédiaire de sa société France Active Garantie, pour un montant de 191 millions d'euros. Cet engagement permet à ces entreprises d'obtenir plus facilement un crédit bancaire dans de bonnes conditions, par exemple en limitant les cautions personnelles.

France Active a aussi réalisé 36 millions de prêts solidaires en 2015, pour un montant moyen de 65 000 euros, à taux zéro ou limité (2 %) selon les dispositifs proposés. Ces prêts ne concernent pas seulement de toutes petites entreprises ; ils peuvent aller jusqu'à 1,5 million d'euros. Mieux, France Active sert souvent de sésame aux porteurs de projet : des investisseurs, des fondations ou des banquiers acceptent plus facilement de travailler avec eux dès lors qu'ils ont décroché un prêt ou une garantie de l'association.

Depuis 2015, le réseau intervient aussi pour renforcer les fonds propres de certaines entreprises solidaires, à travers sa société d'investissement, la SIFA, dotée d'un capital de 154 millions d'euros. Ont été réalisés 10 investissements pour 4,5 millions d'euros en 2015, et déjà 13 opérations en 2016, pour 2,7 millions d'euros. ■

A. L.

La Nef, une banque pas comme les autres

L'organisme intervient là où les établissements financiers traditionnels ne se risquent pas

NÉE DE L'ASSOCIATION Nouvelle Economie fraternelle à la fin des années 1970 afin d'aider au financement de projets alternatifs, la Nef se revendique aujourd'hui comme la première « banque éthique ». Banque, elle l'est presque à part entière depuis 2015 : elle peut désormais proposer son propre livret d'épargne et ses comptes à terme – prêt d'argent d'un particulier à une banque contre rémunération. Jusqu'à alors, elle était adossée pour toutes ses opérations au Crédit coopératif. Son rôle de banque s'arrête là : on n'y trouve ni compte courant ni livret réglementé. « Nous ne sommes pas une banque comme les autres, car nous ne disposons que d'agréments partiels », explique Emmanuel Valentin, son directeur général. Notre compte courant continue par exemple à être géré par le Crédit coopératif.

Avec 450 millions d'euros de bilan, la Nef est un acteur important de l'univers solidaire. Ces sommes proviennent en premier lieu des dépôts des sociétaires (150 millions d'euros), puis des investissements dans le capital social (40 millions). « Notre capital est ouvert en permanence et nous collectons de 3 à 4 millions d'euros par an, contre 1 à 1,5 million qui sont remboursés à ceux qui revendent leurs parts », explique M. Valentin.

Dans le respect de la planète

En revanche, la Nef n'a pas accès à l'argent placé dans les produits d'épargne salariale ; seul un fonds solidaire a investi dans ses parts sociales à hauteur de 2,5 millions d'euros. Une situation qui n'inquiète pas M. Valentin : « Nous sommes en excédent de dépôt. » Que fait la Nef de cet argent ? Elle accorde des crédits à des entreprises,

souvent des structures individuelles ou des très petites entreprises, fréquemment exclues des financements bancaires. Un tiers des encours vont vers la création d'entreprise et l'amorçage. Le crédit moyen s'élève à 100 000 euros.

Toutes ces entreprises financées ne sont pas estampillées « solidaires » : « Nous débordons de cette stricte définition », précise M. Valentin. Nous finançons des projets respectueux de l'homme et de la planète, sans visée uniquement lucrative, et compréhensibles. Nous accompagnons également le porteur de projet dans le temps. »

La principale difficulté, pour la Nef, est aujourd'hui de trouver des bons dossiers à financer, « car les banques se jettent sur tous ceux qui sont de bonne qualité », constate M. Valentin. ■

ÉRIC LEROUX

Garrigue mobilise l'épargne citoyenne

Créée en 1985, la coopérative place l'argent de ses sociétaires dans de petites entreprises à vocation sociale et environnementale

C'EST L'UN DES PLUS PETITS ACTEURS de la finance solidaire : Garrigue, coopérative de capital-risque, dispose de 5 millions d'euros de fonds propres, dont 3 millions investis dans des entreprises et 2 millions en trésorerie. Particularité de cette structure, elle repose uniquement sur l'épargne citoyenne au travers des apports en capital. « C'est un choix historique que nous respectons encore aujourd'hui, celui d'être un fonds citoyen, indépendant des investisseurs institutionnels et des subventions publiques », revendique Françoise Revellat, la présidente de son directoire.

Histoire en deux temps

A l'origine, Garrigue a été créée, en 1985, pour venir en appui aux Cigales (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) : ces structures locales regroupent des investisseurs individuels mettant leur épargne en commun pour financer des petites entreprises locales. « Au fil du temps, le lien avec les Cigales s'est distendu, car les Cigales sont éphémères [la durée d'investissement peut aller de 5 à 10 ans], ce qui pose des problèmes de gestion, et Garrigue a élargi son champ d'investissement à des entreprises de taille plus importante. »

Aujourd'hui, la structure finance, en capital, des entre-

prises ayant un fort impact social ou environnemental. « L'écologie représente aujourd'hui un axe important de nos investissements, notamment au travers de la production d'énergie renouvelable », explique M^{me} Revellat. Le développement local et l'insertion sont aussi mis en avant.

A l'actif de Garrigue, une cinquantaine d'entreprises financées dans toute la France, grâce à près d'un millier de sociétaires. Ces derniers y trouvent essentiellement un intérêt fiscal (réduction d'impôt sur le revenu ou sur l'ISF), à défaut d'une rentabilité. Garrigue ne distribue aucun dividende et, à la suite de pertes enregistrées les années passées, la valeur de la part sociale est supérieure à la valeur comptable, ce qui représente une perte pour les sociétaires. « Nous investissons en général lors de l'amorçage, c'est-à-dire dans la phase la plus risquée, et nous avons connu un taux de casse important ces dernières années, alors que nous avons historiquement un très bon chiffre de survie à 5 ans des entreprises financées, de l'ordre de 70 % », regrette M^{me} Revellat.

Autre difficulté : alors que les frais de fonctionnement étaient assurés jusqu'ici par les fruits des sommes placées en trésorerie, la baisse des taux d'intérêt a réduit à quasiment zéro cet apport. Désormais, Garrigue doit se trouver un nouveau modèle. ■

É. L.X.

Du nouveau pour le Comptoir de l'innovation

Experte en capital-risque, cette structure va également gérer des fonds sociaux et solidaires

SPÉCIALISTE DU CAPITAL développement solidaire, c'est-à-dire du financement de jeunes pousses appartenant au monde de l'économie sociale et solidaire, le Comptoir de l'innovation a conclu récemment un accord avec la Caisse des dépôts aux termes duquel, pendant quinze ans, il va gérer les fonds sociaux et solidaires de l'institution bicentenaire.

Cette émanation du Groupe SOS, un poids lourd du secteur créé par le pionnier Jean-Marc Borello dans les années 1980, semble sur le point de changer de braquet en s'engageant dans cette nouvelle activité. « Cet ensemble pèse 50 millions d'euros et devrait à terme atteindre 100 millions d'euros », précise Nicolas Hazard, le président du Comptoir de l'innovation. Depuis ses débuts, en 2010, si ce dernier a pour vocation d'investir dans des jeunes

sociétés en phase de développement, toutes n'entrent pas dans son champ d'action. « En plus d'être innovante et économiquement viable, leur activité doit avoir un impact fort sur l'environnement, l'emploi ou le social. L'économie circulaire, collaborative ou sociale est souvent le point commun de nos investissements, qui vont de 150 000 euros à 1,5 million d'euros », explique Nicolas Hazard.

Des secteurs d'activité variés

Le Comptoir compte à ce jour 35 participations (toujours minoritaires) dans des entreprises, des associations ou des coopératives totalisant 5 100 emplois. Les secteurs d'activité sont très variés, de la santé au médico-social en passant par l'alimentaire et l'environnement. La sélection des dossiers est sévère. « Nous recevons 30 demandes par semaine.

A l'arrivée, nous en retenons moins de 5 % », souligne Nicolas Hazard. Ce tri s'effectue sur la base d'une grille d'évaluation de 600 critères : 300 financiers et 300 extrafinanciers, notamment liés à l'impact social, sociétal et environnemental de l'activité.

« Accessible notamment via de l'épargne salariale, ce capital développement solidaire est un placement risqué et non garanti. Toutefois, son niveau de risque n'est pas plus élevé que celui d'un fonds de capital-risque classique », affirme Nicolas Hazard. Le retour sur investissement est de 4 % à 5 % par an pendant sept ans, la durée moyenne de blocage des fonds. « A ce jour, nous ne comptons aucune faillite, et les premières sorties en capital devraient s'effectuer en 2018 », assure M. Hazard. ■

LAURENCE BOCCARA

Habitat et Humanisme loge les plus démunis

A travers sa foncière, l'association finance la création de logements sociaux à bas prix

HABITAT ET HUMANISME souffle ses 31 bougies. C'est en 1986 que Bernard Devert, jeune promoteur immobilier lyonnais, a créé cette association afin de lutter contre les injustices liées au logement, notamment « celles engendrées par la rénovation des centres-villes, qui relèguent les classes populaires dans les quartiers périphériques ». Ordonné prêtre un an plus tard, M. Devert trouva ses premiers financements auprès des militants associatifs catholiques de la capitale des Gaules. Dès le départ, son objectif était d'acquérir des logements pour les louer à bas prix à des personnes en difficulté, afin de faciliter leur réinsertion. Trois décennies plus tard, Habitat et Humanisme est devenu une institution laïque. Avec la crise économique et l'envolée des prix de l'immobilier, se loger décemment est plus que jamais une gageure pour les plus démunis.

Actions diversifiées

Grâce à sa foncière, société en commandite par actions qui a pour objectif la construction, l'acquisition et la rénovation des logements, Habitat et Humanisme dispose d'un patrimoine immobilier de plus de 3 200 habitations. En 2016, la foncière a réceptionné 350 logements supplémentaires.

« Nos actions se diversifient. Nous achetons des biens en différé ou de petits immeubles à réhabiliter afin d'y installer une résidence intergénérationnelle. En procédant à des acquisitions auprès de congrégations religieuses, nous développons aussi des Ehpad [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes] à caractère social. Nous sommes également présents dans le neuf grâce au

quota de 25 % de logements sociaux qui s'applique aux communes », détaille Alix Guibert, responsable des ressources financières. La spécificité de l'association est aussi de développer une activité d'intermédiation locative pour le compte des propriétaires privés. Ceux-ci lui confient leur logement, qui est loué à des tarifs modérés avec un accompagnement des familles installées.

En 1995, Habitat et Humanisme perfectionne sa foncière pour lever plus de fonds. Pionnière dans ce domaine, elle étend sa collecte auprès du grand public en faisant des appels à l'épargne publique. En août, la dernière augmentation de capital a levé 10,2 millions d'euros. Objectif : financer la production de nouveaux logements et rénover le parc immobilier existant pour améliorer ses performances énergétiques. Grâce à ses fonds propres, aux dons (10 millions à 20 millions d'euros, selon les années), à des emprunts bancaires et à des subventions, « chaque euro engagé dans la foncière génère un effet de levier de 3 à 4 euros servant à financer la création de logements abordables », souligne Alix Guibert.

Environ 30 000 épargnants font ainsi confiance à Habitat et Humanisme. « J'ai investi 60 000 euros il y a deux ans, témoigne Bruno, 42 ans. En plus de bénéficier d'une réduction d'impôt, je sais que mon argent est utile. » Entre 2006 et 2016, la valeur de la part s'est appréciée de 18 %. Stable depuis 2014, elle s'élève à 145 euros.

Si l'action d'Habitat et Humanisme a débuté à Lyon, son organisation est aujourd'hui décentralisée à travers ses 55 associations en France métropolitaine. ■

L. BO.



“ AVEC 1060 € VOUS N'ACHETEZ MÊME PAS UN M², ALORS AUTANT LES PLACER DANS L'IMMOBILIER. ”

6,30% distribué en 2015⁽¹⁾ - 4,48% taux de rendement interne 4 ans⁽²⁾. Accessible à partir de 1060€ (tous frais inclus). CORUM est une solution d'épargne immobilière qui vous permet de bénéficier de tous les avantages de l'immobilier locatif en direct, sans ses contraintes. Comme tout placement immobilier, le capital et les revenus ne sont pas garantis, ils peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse. La SCPI est un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Et comme tout placement, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

01 71 25 15 15
www.corum.fr

CORUM
L'immobilier sans l'immobilier

(1) Distribution sur Valeur de Marché (DVM) : rapport entre le dividende brut distribué par part et le prix moyen annuel de la part. (2) Taux de Rendement Interne (TRI) : calcul de la rentabilité de l'investissement qui tient compte de l'évolution du prix de la part et des revenus distribués sur la période. Avant tout investissement, le souscripteur doit prendre connaissance de la note d'information présentant l'ensemble des caractéristiques, des risques et des frais afférents à l'investissement, disponible sur www.corum.fr et doit vérifier qu'il est adapté à sa situation patrimoniale. CORUM Conventions, visa SCPI n°12-17 de l'AMF du 24/07/2012, notice publiée au BALO, bulletin n°61 du 20/05/2016, gérée par CORUM Asset Management agréé AMF GP-11000012 du 14/04/2011.

JE SOUHAITE RECEVOIR UNE DOCUMENTATION À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSOUS.

J'envoie mon bulletin à CORUM - 6 rue Lamennais 75008 Paris.

Nom _____ Prénom _____ Adresse _____
Tél _____ E-mail _____ Code postal _____ Ville _____

Les destinataires des informations demandées dans ce document sont les seuls services internes de CORUM Asset Management. Ces informations sont nécessaires pour prendre en compte votre demande. En application de la loi 78-17 du 06.01.78, vous disposez, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant auprès de CORUM Asset Management, 6 rue Lamennais, 75008 Paris. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être utilisées par CORUM Asset Management à des fins de prospection.